



Info Vétéo

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations de la Haute-Saône



Lu pour vous ...

Rage

Lancement de la campagne
"Gare à la rage" : informations
kit de communication

Antibiotiques

L'OMS publie une liste de bactéries
contre lesquelles il est urgent d'avoir
de nouveaux antibiotiques
Point d'actualité sur la colistine (BEH)

Plateforme ESA Epidémiosurveillance santé animale

Actualité H7N2 New York : détection du
virus influenza aviaire IAFP H7N2 chez
des félins et transmission à l'Homme

Bulletin Epidémiologique

Numéro spécial
Maladies réglementées et émergentes -
Bilan 2015 : ESB - IBR - Hypodermose -
culicoïdes - AIE - maladie de poissons)

N°78

Bilan national de la campagne 2015 de
YSB : perceptions et connaissances des
éleveurs bovins et des vétérinaires sur la
FA en France

Investigation d'un cas de botulisme
aviaire dans un élevage de poules
pondeuses plein-air

Sécurité sanitaire des aliments

Bilan des contrôles de fin d'année

Les vade-mecum d'inspection

Vade-mecum relatif à l'inspection de la
pharmacie vétérinaire dans les domiciles
professionnels des vétérinaires

Alim'Agri

La révolution numérique

Rapport CGAER

Les événements festifs étudiants dans
les établissements d'enseignement
supérieur agricole

Mes démarches

Demander une habilitation sanitaire

Économie

Facturation entre professionnels :
mentions obligatoires

Edito

De l'usage raisonné des antibiotiques pour limiter l'apparition des résistances jusqu'à la protection des animaux y compris lors de leur transport à l'abattoir, la profession vétérinaire est au cœur de grandes préoccupations de notre société. Aussi nous semblait-il important de faire un point sur ces sujets dans info vétéo.

Elle est également toujours mobilisée pour aider les éleveurs à mieux appréhender les pathologies qui peuvent toucher leur cheptel. A ce titre, ce numéro permet de souligner tout l'intérêt d'une saine coopération entre vétérinaires, laboratoires, administration et GDS à travers l'action proposée pour améliorer le diagnostic des avortements dans les cheptels de petits ruminants.

Toute l'équipe de la DDCSPP vous souhaite une bonne lecture.

Thomas CLEMENT

Actualités

ECOANTIBIO 2 : réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire

Le plan **ECOANTIBIO 2**, mis en œuvre sur la période **2017 à 2021** s'inscrit dans la continuité du premier plan ECOANTIBIO. Il vise à maintenir dans la durée la tendance à la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques.

Celle-ci a reculé de 20% sur les 4 premières années du plan (2012-2015), et même de 21% en 2 ans seulement (2014-2015) pour les antibiotiques critiques. Cela a été possible grâce à l'engagement de tous les acteurs, en particulier, les vétérinaires, éleveurs et organisations professionnelles agricoles.

ECOANTIBIO 2 s'articule autour de quatre axes :

1. **Développer les mesures de prévention** des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs.
2. **Communiquer et former sur les enjeux** de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des antibiotiques et sur les autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses.
3. **Partager des outils** pour le suivi du recours aux antibiotiques, et d'autres pour leur prescription et administration responsables.
4. **S'assurer de la bonne application des règles** de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption au niveau international.

Ce plan répond aux recommandations internationales en matière de lutte contre l'antibiorésistance et s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique du Ministère chargé de l'Agriculture.

Pour en savoir plus :

- [Retrouver le plan ECOANTIBIO 2](#) - Ministère de l'agriculture
- [Le plan écoantibio 2012-2016 Evaluation Recommandations pour le plan suivant](#) - CGAER

Vous avez reçu...

Par messagerie :

- 12/04/2017 : Antibiotiques : hiérarchisation des agents résistants
- 03/05/17 : INFLUENZA AVIAIRE N°10
- Abaissement du niveau de risque par l'IAHP par l'avifaune
- 05/05/17 : 03/05/17 : INFLUENZA AVIAIRE N°11 Abaissement du niveau de risque "NEGLIGEABLE"
- 09/05/17 : Révision de la campagne 2017 de visites sanitaires bovines
- 23/05/17 : Formation continue : "Surveillance et lutte contre la tuberculose bovine : rôles du VS"

Numéros utiles...

- **Préfecture** : 03 84 77 70 00 - Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DDCSPP
- **Abattoir à Luxeuil-les-Bains** : 03 84 40 21 13
- Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables
- **Equarrissage (Atemax)** : 0800 600 300 ou 0825 771 281
- **LVDH 70** : 03 84 95 77 70
- Jours fériés et we (P. LE HONG) : pierre.le-hong@haute-saone.fr

Arrivées/Départs...

19/06/2017 : Madame Patricia RIVA, Secrétaire générale de la DDCSPP

Échéances prochaines

En région :

[Cliquer pour voir les propositions.](#)

Donnez votre avis ou faites des propositions...

philippe.brusset@haute-saone.gouv.fr

La DDCSPP 70 recrute

un vétérinaire pour réaliser l'inspection en abattoir et en atelier de traitement de gibier, assurer de la certification à l'exportation d'animaux vivants et de denrées alimentaires, mais aussi accompagner les chefs des services vétérinaires dans certaines de leurs missions

Contact : Elizabeth DREVET-DZIEDZIC (Tél : 03 84 96 17 47)

Protocole avortement petits ruminants

Depuis l'été 2016, les sections ovine et caprine du GDS de Franche-Comté ont mis en place grâce aux laboratoires de notre région, **un protocole de pack avortement GDS : fièvre Q et chlamydie (PCR) + toxoplasmose (séro)**.

Cette action consiste en une aide de 20 € versée à l'éleveur (représentant 50 % des frais d'analyse) pour chaque pack avortement conduit, **si respect de l'ensemble des conditions suivantes** :

- élevage adhérent et à jour de ses cotisations à la section concernée du GDS ;
- ensemble des 3 maladies recherchées par des analyses réalisées selon le plan prédéfini dans le contexte avortement en plus de l'analyse réglementaire brucellique et dans le cadre de la visite de déclaration d'avortement par le VS.

Les maladies et les matrices ont été choisies sur les conseils de l'Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants (OSCAR), et adaptés aux disponibilités d'analyses de nos laboratoires et typologies des élevages.

Les matrices de prélèvements sont : placenta et/ou mucus vaginal (pour les 2 PCR) ; sang prélevé pour analyse de la brucellose et de toxoplasmose (sérologie).

Le DPA (Document de Prescription d'Analyse) Avortement Petit Ruminant est harmonisé pour les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Il a été modifié en conséquence et transmis aux cabinets en novembre 2016.

Les analyses sont conduites par le LVD du Doubs pour l'ensemble de la Franche-Comté et **les échantillons doivent lui parvenir directement.**

Pour en savoir plus :

- Le DPA Avortement est disponible sur le [site internet du LVD du Doubs](http://lvd.doubs.fr/) : <http://lvd.doubs.fr/> - Formulaire : [DPA_AvPtRu_VP6](#)
- Maladies des petits ruminants - [GDS de Franche-Comté](#)
- Surveillance des maladies abortives des ruminants - [BEH 2/06/16](#)
- Elise LONGET - Animatrice des sections ovine et caprine du GDS Franche-Comté : elise.longet@gdsfc.org ou 03.81.65.07.56.

Points d'amélioration

Transportabilité des vaches gestantes :

Les vaches en fin de gestation ou venant de vêler ne doivent pas être transportées

- vaches ayant vêlé dans la semaine précédant le transport ;
- vaches prêtes à vêler et notamment lorsque la durée de gestation écoulée dépasse 90% de la période de gestation (soit 257 jours).

Ceci est valable également dans le cadre d'abattage d'urgence quelque soit le type d'accident (obstétrical ou autre).

Il convient de ne pas établir de CVI pour le transport vers un abattoir. A noter également que les conditions d'abattage à la ferme vont être mieux encadrées.

Pour en savoir plus :

- [Guide de non transportabilité des bovins vers l'abattoir](#) - Interbev 2007
- [Bien-être animal : Conditions d'élevage et transport des animaux](#) - Ministère de l'agriculture

Bilans

Campagne de prophylaxie 2016-2017 (bru., LBE et tub.) au 18/05/2017

- 12 cheptels n'ont pas eu de contrôles complets ;
- 2 cheptels ont eu leur prophylaxie complète mais réalisée hors délai (soit après le 30/04, date de la fin de la campagne) ;
- 3 cheptels ont eu leur prophylaxie réalisée en plusieurs fois et sur un intervalle dépassant les 90 jours ;
- 27 cheptels n'ont pas été contrôlés : leurs qualifications sont suspendues et les exploitants ont été mis en demeure de réaliser les contrôles réglementaires.